

DECRET N° 2008-735 DU 22 DECEMBRE 2008

portant approbation de la Politique et de
la Stratégie Nationale de Sécurité.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des personnels de la Police Nationale;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006;
- Vu** le décret n°2007-540 du 02 novembre 2007 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n 2007-465 du 16 octobre 2007 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- Sur** Proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 septembre 2008 ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{ER} : Est approuvé, le document de Politique et de Stratégie Nationales de Sécurité tel qu'il figure en annexe à ce décret.

ARTICLE 2 : Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé des Technologies de l'Information et de la Communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

ARTICLE 3 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 décembre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Ministre d'Etat
Chargé de la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,



Félix Tissou HESSOU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



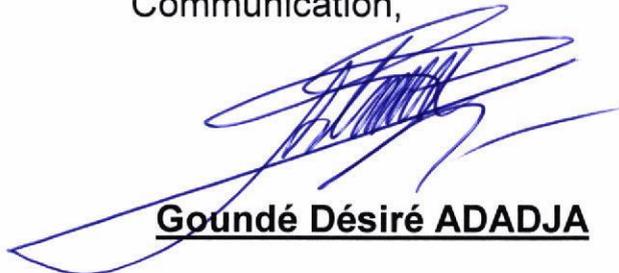
Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de la Décentralisation,
de la Gouvernance Locale, de
l'Administration et de
l'Aménagement du Territoire,



Issa Démonlé MOKO

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la république,
Chargé des Technologie de
l'information et de la
Communication,



Goundé Désiré ADADJA

MPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MEF 4 MECDN 4- MISP 4 - MDCCTIC/PR 4 AUTRES
MINISTERES 22 - SGG 4 - IGE 4- DGB - CF - DGTCP - DGID - DGDDI - DGAE - DGML - DNMP - IGF - CAA 10 - BN - DAN -
DLC 3 - GCONB - DGCST - INSAE 3 - DGPD - DGSP - DCRE 3 - BCP - CSN - IGAA 3 - UAC - UNIPAR - ENAM - ENEAM -
FADESP - FASEG - FLASH 7 - JO 1.-